

Apple critique vertement la loi DADVSI , porte ouverte au piratage !

On l'a dit ici, en adoptant dans le cadre du projet de loi DADVSI deux amendements sur l'interopérabilité des fichiers téléchargés sur Internet, le législateur français pourrait contraindre Apple à ouvrir le code de son système propriétaire. Car rappelons que la musique vendue sur son site iTunes Music Store n'est transférable, en théorie, que vers les iPod de la marque.

Apple s'est toujours refusé à ouvrir son système, et a rejeté toutes les propositions provenant de l'industrie allant dans ce sens. Une position qui permet à Apple de conserver très nettement sa position de leader. Vue du côté des experts américains, cette particularité législative pourrait contraindre Apple à quitter le marché français (lire notre article). Et outre-Atlantique, les commentaires vont bon train. Selon Jonathon Arber, analyste pour le cabinet Ovum, « *Apple pourrait être contraint au pire de quitter le marché français, au mieux, de revoir complètement sa stratégie dans ce pays. Car son business modèle, est aujourd'hui remis en cause* ». Après l'adoption de la loi par l'Assemblée nationale, la firme à la pomme a officiellement réagi. Et elle ne mâche pas ses mots. « *L'application par la France de la directive européenne sur le copyright aboutira à du piratage parrainé par l'Etat* », a déclaré sérieusement à Reuters Natalie Keris, porte-parole du groupe américain. Apple ne manque pas d'air en qualifiant la loi DADVSI de porte ouverte au piratage... « *Si cela se produit, les ventes légales de musique vont s'effondrer alors même que des alternatives légales au piratage commencent à prendre auprès des clients* », ajoute-t-elle. Pour autant, cette interopérabilité voulue par les députés (contre l'avis du gouvernement d'ailleurs [sic]), devrait permettre à l'iPod d'élargir sa cible de clients. Ce que reconnaît volontiers Apple. Mais la firme à la pomme craint que son baladeur soit désormais le support de fichiers piratés. Surtout, Apple craint pour son monopole sur la musique en ligne (80% de parts de marché) grâce à sa main mise sur le contenu et le contenant. En ouvrant son couple magique iTunes+iPod, c'est toute la concurrence qui pourrait s'engouffrer dans la brèche ! « *Les ventes d'iPod vont sans doute augmenter car les utilisateurs pourront librement stocker sur leur iPod de la musique 'interopérable' qui ne pourra pas être protégée correctement* », a expliqué Natalie Keris. « *On ne devrait plus être très loin des films gratuits sur iPod.* », menace-t-elle... Par ailleurs, l'association américaine pour l'innovation technologique (Americans for Technology Leadership) a pour sa part dénoncé la loi française comme « *une offensive contre l'innovation et la propriété intellectuelle* ». « *La loi est une attaque directe des parlementaires français contre la possibilité pour Apple de développer ses propres produits et contre ses droits de propriété intellectuelle. Cela va avoir un effet dissuasif sur l'innovation technologique* », a affirmé Jim Prendergast, directeur-exécutif de cette association, cité dans un communiqué. Pour consulter notre dossier sur le projet de loi DADVSI **La ligue Odebi ulcérée** Dans un communiqué, la ligue s'en prend directement aux déclarations d'Apple. « *La possibilité de pouvoir utiliser une oeuvre achetée sur le lecteur de son choix n'est en rien du piratage. Il s'agit simplement de ne pas autoriser l'arnaque et de ne pas assoir des monopoles, ou de ne pas contraindre les français à acheter tel ou tel matériel, logiciel, ou système d'exploitation* ». **Et de poursuivre avec autant de véhémence qu'Apple.** « *La Ligue ODEBI fait donc savoir à la société Apple computer qu'elle est priée de s'occuper de ce qui la regarde, et de ne pas s'ingérer dans le processus législatif français. Par ailleurs, l'analyse faite par cette société est erronée : c'est justement l'absence d'interopérabilité et l'abus de drm qui pousseront les français à se procurer des oeuvres « propres » et « utilisables » par des moyens parallèles. Les français ne*

sont pas des pigeons ».